



NOTE

DESTINATAIRE : Mme Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat
de la Commission
Bureau d'audience publique sur l'environnement
Dossier : Projet de LET à Saint-Cyrille-de-Lessard

EXPÉDITEUR : BPR inc.

DATE : 4 avril 2005

OBJET : Scénarios de coûts de transport
N./Réf. : ML18521 (60ET)

Contexte

Suite à une demande formulée par un citoyen lors d'une des séances d'information concernant le projet cité en titre, la Commission a demandé à ce que soit estimé à titre indicatif le différentiel des coûts de transport des matières résiduelles entre le site actuel de l'Anse-à-Gilles (municipalité de L'Islet) et le site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard.

Paramètres de calculs

L'exercice a été réalisé en considérant un certain nombre d'hypothèses de calcul.

1. Les distances de transport sont calculées sur route en considérant l'itinéraire prévisible pour chaque municipalité selon que la destination finale est le site actuel de l'Anse-à-Gilles ou le site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard.
2. Le tonnage projeté ($\pm 35\ 000$ tm) a été réparti entre les MRC de Montmagny et de L'Islet en fonction des informations disponibles dans les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). À l'intérieur d'une MRC, les quantités de matières résiduelles affectées à chaque municipalité sont établies au prorata de la population de chaque municipalité par rapport à la population totale de la MRC;
3. Le coût calculé ne correspond qu'à la partie transport de l'activité collecte et transport, i.e. lorsque le camion est plein et qu'il se dirige vers le lieu d'élimination. Le coût de la collecte proprement dite est considéré constant quelque soit le scénario;
4. On considère des camions de capacité unitaire de 7 tonnes, circulant en moyenne à 80 km/h et à un tarif de 70\$/h.



Résultats

Le tableau 1 présente les résultats obtenus avec les bases de calcul mentionnées.

On y constate d'une part que le transport des matières résiduelles vers Saint-Cyrille-de-Lessard correspond à un coût de transport additionnel de l'ordre de 41 000\$/an. Ce montant représente une augmentation relative du coût de la fraction transport (sans la collecte) d'environ 14% (41 002\$/293 862\$).

Cette augmentation représente par ailleurs un coût unitaire additionnel de 1,17\$ par tonne enfouie (41 002\$ / 35 118 tm). Elle constitue ainsi une augmentation de 2% par rapport au coût de l'élimination (1,17\$ / 61,88\$). Cette proportion serait encore plus faible si on considérait son effet relatif sur le coût global de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles.

Les deux dernières colonnes du tableau 1 indiquent également le nombre moyen de passage de camions en provenance du nord ou du sud dans le cas du site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard. On y constate ainsi que le nombre moyen de passages via le village de Saint-Cyrille (accès par le nord) est de l'ordre de 28 (14 voyages aller-retour) alors que le site devrait enregistrer environ 11 passages en provenance du sud.

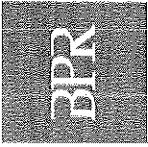


Tableau 1
Estimation du différentiel théorique des coûts de transport des matières résiduelles
entre le site actuel de l'Anse-à-Gilles et le site projeté de Saint-Cyrille-de-Lessard

Municipalité	MRC	Popul. (hab.)	Distances en charge		Provenance pour le site de St-Cyrille	Tonnage (tm/an)	Nombre voyages (aller) (nb/an)	Coût de transport (sans la collecte)		Camionnage Nord-Sud pour Saint Cyrille		
			Ancien site (L'Islet) (km)	Site projeté (St-Cyrille) (km)				Ancien site (L'Islet) (\$/an)	Site projeté (St-Cyrille) (\$/an)	Différentiel (\$/an)	(Nombre moyen de passages / jour)	Accès Nord
Berthier sur mer	Mont.	1 277	38	55	nord	888	127	8 334 \$	12 157 \$	3 823 \$	1,0	0,0
St-François-de-la-Rivière-du-Sud	Mont.	1 595	40	57	nord	1 110	159	11 019 \$	15 721 \$	4 702 \$	1,2	0,0
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	Mont.	833	33	50	nord	579	83	4 861 \$	7 277 \$	2 426 \$	0,6	0,0
Montmagny	Mont.	12 051	23	39	nord	8 383	1 198	48 220 \$	82 392 \$	34 173 \$	9,2	0,0
L'Isle-aux-Grues	Mont.	169	23	39	nord	118	17	684 \$	1 169 \$	485 \$	0,1	0,0
Cap-St-Ignace	Mont.	3 156	13	29	nord	2 195	314	6 869 \$	15 771 \$	8 902 \$	2,4	0,0
St-Apolline-de-Patton	Mont.	668	51	30	sud	465	66	5 902 \$	3 453 \$	(2 449) \$	0,0	0,5
St-Fabien-de-Panet	Mont.	1 004	76	55	sud	698	100	13 265 \$	9 538 \$	(3 728) \$	0,0	0,8
St-Lucie-Beauregard	Mont.	372	62	41	sud	259	37	4 034 \$	2 655 \$	(1 379) \$	0,0	0,3
St-Just-de-Bretonnières	Mont.	836	90	78	sud	582	83	13 014 \$	11 373 \$	(1 641) \$	0,0	0,6
Lac-Frontière	Mont.	170	68	47	sud	118	17	2 023 \$	1 383 \$	(640) \$	0,0	0,1
Sous-total Montmagny		22 131				15 395	2 201	118 215 \$	162 890 \$	44 674 \$	14,6	2,3
L'Islet	L'Islet	3 885	7	15	nord	3 863	552	6 279 \$	14 780 \$	8 501 \$	4,2	0,0
St-Cyrille-de-Lessard	L'Islet	805	14	7	nord	801	114	2 833 \$	1 357 \$	(1 476) \$	0,9	0,0
St-Jean-Port-Joli	L'Islet	3 397	22	32	nord	3 378	483	18 426 \$	27 386 \$	8 960 \$	3,7	0,0
St-Aubert	L'Islet	1 420	20	29	nord	1 412	202	7 070 \$	10 216 \$	3 146 \$	1,6	0,0
St-Roch-des-Aulnaies	L'Islet	986	36	46	nord	981	140	8 796 \$	11 295 \$	2 499 \$	1,1	0,0
Sainte-Louise	L'Islet	824	35	46	nord	819	117	7 228 \$	9 357 \$	2 129 \$	0,9	0,0
St-Damase-de-l'Islet	L'Islet	640	29	40	nord	636	91	4 650 \$	6 370 \$	1 720 \$	0,7	0,0
Tourville	L'Islet	776	52	53	sud	772	110	10 068 \$	10 126 \$	58 \$	0,0	0,8
St-Parpette	L'Islet	2 041	56	55	sud	2 030	290	28 420 \$	28 116 \$	(305) \$	0,0	2,2
St-Félicité	L'Islet	460	51	29	sud	457	65	5 824 \$	3 265 \$	(2 559) \$	0,0	0,5
St-Omer	L'Islet	400	79	58	sud	398	57	7 890 \$	5 736 \$	(2 155) \$	0,0	0,4
St-Marcel	L'Islet	568	40	17	sud	565	81	5 698 \$	2 367 \$	(3 331) \$	0,0	0,6
St-Adalbert	L'Islet	695	52	29	sud	691	99	8 974 \$	4 972 \$	(4 002) \$	0,0	0,8
St-Pamphile	L'Islet	2 936	73	50	sud	2 920	417	53 491 \$	36 633 \$	(16 857) \$	0,0	3,2
Sous-total L'Islet		19 833				19 723	2 818	175 647 \$	171 974 \$	(3 673) \$	13,1	8,6
Total		41 964				35 118	5 019	293 862 \$	334 864 \$	41 002 \$	27,7	10,9